



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209001

FINANCES COMMUNALES - Rapport d'orientations budgétaires

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

FINANCES COMMUNALES - Rapport d'orientations budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Ville de Gentilly pour 2023, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans une période de deux mois précédent l'examen du Budget Primitif, et lors d'une séance distincte de l'examen du Budget Primitif,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 3 février 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **CERTIFIE** la communication du Rapport d'Orientations Budgétaire de la Ville de Gentilly pour l'exercice 2023.

ARTICLE 2 - **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2023.

Par 25 voix pour, 3 voix abstentions, 4 voix ne prennent pas part au vote (M. Benoît CRESPIEN, (Mme Florence SCHAFER, (M. Bernard GIRY, (Mme Marion MAZIÈRES),

Affiché le 10 février 2023

Reçu en préfecture le 10 février 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20230209-8905-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

